Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_03-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis à l'espace Bolloré à Pont-Croix, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le neuf février deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Armelle BRARD, Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Bernard LE GALL (procuration à H. GOARDON)

PLOUHINEC : Annie AUFFRET (procuration à R. LE COZ), Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon, Emmanuelle Pothain et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre d'absents : 6
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 29

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_03-DE

2026-02-26-03 Convention de transfert de gestion – Atelier Jean Moulin

En présence de M. Loïc HENAFF, conseiller Régional

En 2018, le lycée Jean Moulin propriété de la Région Bretagne est fermé. En février 2019, la Région lance un appel à projet pour la reconversion et le développement du site. L'association A3JM est créée et devient titulaire de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) pour une durée de 6 ans, jusqu'au 10 septembre 2026.
Depuis lors, les services proposés aux ateliers Jean Moulin n'ont cessé de se développer. Ils proposent aujourd'hui notamment :

- De nombreux hébergements temporaires (60 lits d'hébergements collectifs et 24 lits d'hébergements individuels),
- Un pôle économique centralisant 42 ETP et centralisé sur les métiers d'arts,
- Un espace solidarité géré par le CIAS,
- Une offre d'évènements culturels.

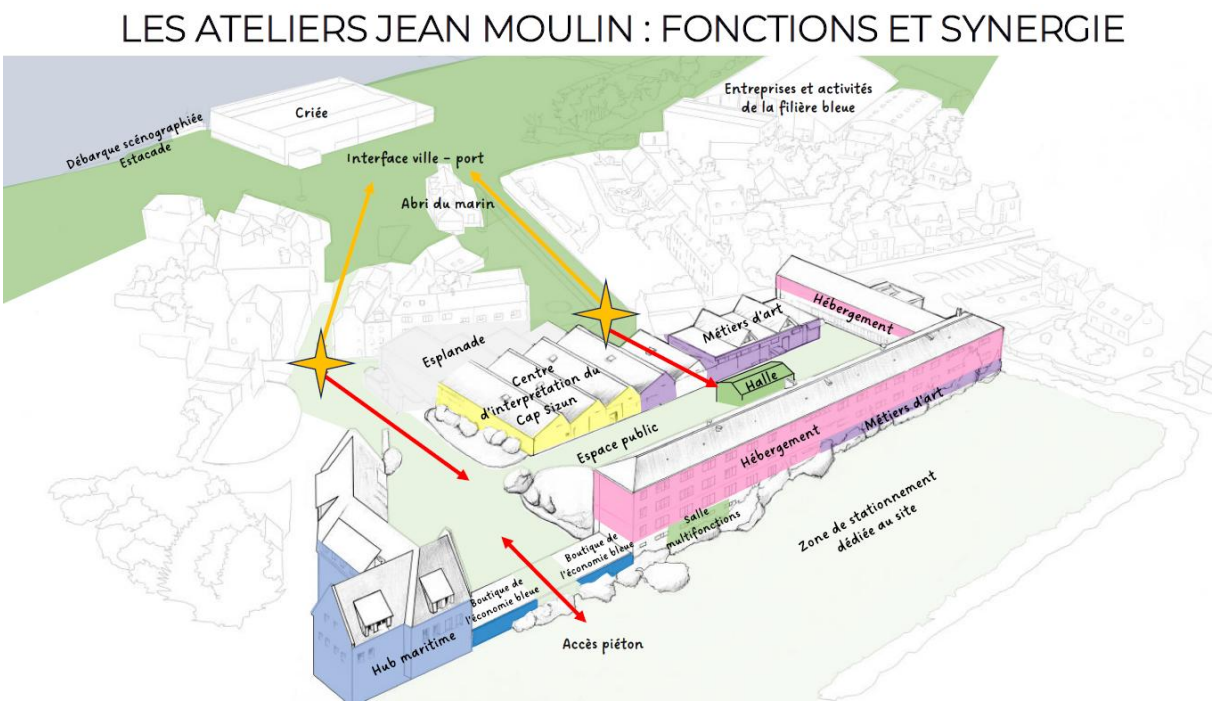


La Région, suite à la fermeture du lycée annonçait le souhait de lancer une dynamique territoriale sur ce lieu et son intention de s'en retirer ensuite. Il convient à présent de préparer l'après septembre 2026 pour le site. La Région Bretagne investit en continu dans la rénovation du bâtiment : plus de 1,5M€ de travaux ont été réalisé depuis 2020.

En décembre 2024, le conseil communautaire a fait savoir son intérêt pour l'acquisition du lieu à 1 € symbolique. Il a été estimé par les domaines à **3,37 Millions d'€**.

En 2025 une étude de préfiguration de site a été mené par la collectivité. Cette étude, présentée en décembre, présente un des devenirs possibles pour ce site.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_03-DE



Le Président souhaite que ce soient les futurs élus communautaires qui décident de l'avenir de ce site en prolongeant l'étude de faisabilité (coûts travaux et modèle économique) et en déterminant de manière fine les futurs usages de ce site d'envergure.

Cependant, il est opportun d'acter dès à présent un transfert de gestion du site et ce pour plusieurs raisons :

- Les travaux sur la Kantoch doivent démarrer en juin,
- L'AOT avec l'A3JM arrive à échéance en septembre, la signature permettra de prolonger la mission du gestionnaire actuel et de pérenniser les activités actuelles (hébergement, artisanat d'art, épicerie sociale …)
- Les prochains élus communautaires auront, dès le début de leur mandat, un espace de 9 000m² pour développer les services à la population qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

La région Bretagne propose donc à la CCCSPdR de signer une convention de transfert de gestion pour 30 ans.

La convention de gestion permettra à la Communauté de communes de pouvoir agir à l'instar d'un propriétaire sur une durée de 30 ans sur l'ensemble du site. Ceci implique notamment la capacité pour la Communauté de communes de mener toute action (travaux, choix du mode de gestion, dépôt d'autorisations d'urbanisme etc.) qu'elle estime nécessaire à la concrétisation des projets. Il est à noter que la prospective présentée lors du DOB inclut déjà le projet de la Kantoch, celui du centre d'interprétation ainsi que 3 M€ de réhabilitation du bâtiment (dont l'évolution des hébergements).

La Région finance également ce transfert de gestion à hauteur de 1 million d'€ afin que la collectivité puisse amorcer les travaux prioritaires.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_03-DE

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Autorise le Président à signer la convention de transfert de gestion ;
Autorise le Président à signer tout acte afférent.

Pour copie certifiée conforme,
A Pont-Croix,

Le 26 Février 2026

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Benoit LAURIOU

Date de mise en ligne : le 3 mars 2026